
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mercredi 17 décembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *MM. Alexis Barbey, Grégory Baud, Alain de Kalbermatten, M^{mes} Laetitia Guinand, Christiane Olivier* et *M. Georges Queloz*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 décembre et mercredi 17 décembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous faire une proposition. J'ai remarqué, lors du débat budgétaire comme dans d'autres débats ces derniers temps, que certains conseillers municipaux ne connaissaient pas bien le fonctionnement du département de la culture. Ils s'inquiétaient de voir grossir la cassette du magistrat ou se demandaient comment telle attribution était décidée, comment l'argent était dépensé, comment on contrôlait les bilans des organismes subventionnés... Je suis donc prêt à ce que chaque groupe parlementaire qui en fera la demande vienne au département pour voir comment cela marche. Je parle de chaque groupe, car il est plus simple de recevoir un groupe après l'autre, il est plus convivial d'être vingt que quatre-vingts.

Ensuite, Mesdames et Messieurs, vous aurez au moins le niveau d'information suffisant pour vous battre sur des pratiques que vous n'approuvez pas, plutôt que sur des choses qui n'existent pas. Par exemple, sur le niveau de contrôle et le rendu des bilans, il est important de savoir ce qui se fait vraiment, de sorte que si des motions sont déposées pour améliorer les choses, elles soient au moins en rapport avec la réalité. Je vous propose donc de m'envoyer un mot et j'organiserai ces rencontres entre janvier et juin, pour que chacun des groupes puisse avoir ces informations.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, comme c'est la dernière séance du Conseil municipal de l'année, le bureau vous invite cordialement à un apéritif à 19 h.

M. Pagani est entendu en ce moment même par une commission du Grand Conseil et nous traiterons donc les points qui le concernent à son arrivée, c'est-à-dire dans une heure environ.

Si M. Buschbeck et M^{me} Camporini n'y voient pas d'objection, je propose de reporter les deux réponses du Conseil administratif QE-278 et M-607 en janvier, puisque M^{me} Salerno n'est pas là.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, maire. Mes deux jeunes collègues étant malades, ce sont les vieux qui répondent à leur place... Le conseiller municipal Jacques Hämmerli souhaitait connaître le montant global du versement de la Ville de Genève au titre de la TVA. M^{me} Salerno me prie de lui répondre que le total Ville de Genève des décomptes TVA en 2007 s'est élevé à 543 000 francs. L'ordre de grandeur annuel du versement de la Ville de Genève au titre de la TVA est de 500 000 à 600 000 francs.

Le conseiller municipal Rémy Burri demandait si la GIM refuse des locations de salles municipales à certaines associations, lorsque les dates tombent en période de vacances scolaires. La réponse de M^{me} Salerno indique que la GIM attribue les salles communales sur la base d'un dossier complet fourni par le demandeur. Il n'y a pas de restrictions liées à l'association elle-même, ou à la période demandée. De manière générale, la GIM constate que, durant les vacances scolaires, les locations sont moins recherchées.

J'en viens à une question posée à mon collègue Maudet par M. Rumo, conseiller municipal d'A gauche toute!, qui souhaitait savoir si la Ville de Genève était sur le point de perdre le Secrétariat du fonds de solidarité numérique. Pierre Maudet, responsable politique du fonds numérique, répond que, oui, le risque existe que Genève perde ce secrétariat. La Ville de Genève va manifester sa volonté de conserver le siège de ce fonds à Genève et nous avons préparé une lettre dans ce sens à l'intention du maire de Lyon, Gérard Collomb.

Enfin, une question m'a été posée par le conseiller municipal socialiste Grégoire Carasso, qui demandait si la Ville de Genève connaît l'implication de la Confédération dans la politique d'animation des quartiers et le fait qu'elle dispose à cet effet d'un budget de 500 000 francs pour la Suisse; si oui, est-ce que la Ville de Genève bénéficie de ce service? J'ai fait une recherche et je peux répondre que ces 500 000 francs sont surtout destinés à des petites villes, ou des villes moyennes, qui contrairement à la nôtre ne développent pas ou peu de politique dans cette direction. Comme vous le reconnaîtrez, le bilan de la Ville de Genève est excellent en la matière et nous ne serons donc pas récompensés par la Confédération.

Le président. Merci, Monsieur le maire. En ces temps de l'Escalade, on sait que c'est dans les vieilles marmites qu'on fait la meilleure soupe!

4. Projet d'arrêté du 26 mai 2008 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann et M. Pierre Rumo: «Etablissements publics propriété de la Ville de Genève» (PA-85)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Vu:

- la décision du Conseil municipal de maintenir le cercle d'UGS en qualité d'établissement public, en qualité de café-restaurant, au sens de l'article 16 de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987;
- que le Conseil administratif ne semble pas donner suite à ladite décision;
- qu'il y a, à proximité, des bureaux répondant aux besoins supplémentaires du Service de l'état civil de la Ville de Genève;
- que l'article 24 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 précise qu'un conseiller municipal, seul ou avec d'autres conseillers, exerce son droit d'initiative notamment sous forme de délibération;
- que l'article 30, alinéa 2, de ladite loi, stipule que le Conseil municipal peut adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes;
- que l'affectation de biens immobiliers propriété de la Ville de Genève relève de la compétence des communes;
- que l'article 30, alinéa 1, lettre m), est applicable à titre subsidiaire;
- qu'il se justifie que le Conseil municipal se prononce sur les transformations, y compris l'affectation, d'établissements publics dépendant de la Ville de Genève, au sens de l'article 16 de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

arrête:

Article premier. – Les établissements publics dépendant de la Ville de Genève (ci-après les établissements), au sens de l'article 16 de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987, doivent conserver leur affectation, sous réserve d'une décision contraire du Conseil municipal.

Art. 2. – Les établissements sont ouverts au public, selon les conditions de la loi précitée. La fumée y est interdite et des avis sont apposés pour rappeler cette interdiction.

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncé, 6178.

Art. 3. – Les établissements ne sont pas autorisés à être l'objet d'un contrat écrit ou oral de sous-location ou d'une mise en gérance confiée par la Ville de Genève. A titre extraordinaire, une gérance provisoire peut être autorisée en cas de force majeure.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, vous aurez probablement reçu sur votre pupitre les projets d'amendements que nous avons déposés sur ce projet d'arrêté PA-85. Il nous a semblé qu'il y avait un problème de libellé et nous proposons donc de modifier l'article premier ainsi:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Les établissements publics *propriété* de la Ville de Genève (ci-après les établissements) *dépendant* de l'article 16 de la loi...»

De même, nous proposons de remplacer les articles 2 et 3 par l'article 2 nouveau suivant:

Projet d'amendement

«*Art. 2.* – Ces établissements, faisant l'objet d'un contrat de bail avec la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève, ne sont pas autorisés à procéder à des sous-locations ou des mises en gérance, sans autorisation expresse du bailleur.»

Comme vous, je crois qu'il n'y a rien de plus ennuyeux que la sempiternelle répétition des mêmes arguments. A de nombreuses reprises, dans cette enceinte, nous avons déjà déploré le changement d'affectation des commerces de proximité au profit d'autres types de commerces, voire de bureaux. C'est d'ailleurs pour cela qu'à A gauche toute! a proposé une modification des plans d'utilisation du sol (PUS), par le biais du projet d'arrêté PA-78 traité en ce moment à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

A gauche toute! pense que rien n'est plus incitatif et pédagogique que l'exemple. Aussi, nous nous sommes dit que notre collectivité, qui proposait aux commerçants et aux citoyens de s'alerter sur les changements d'affectation, devait donner l'exemple. C'est en fait ce que nous demandons dans ce projet d'arrêté, à savoir que la Ville, pour les commerces qui sont sa propriété, commence par appliquer elle-même cette disposition, à savoir de ne pas changer les affectations des commerces de proximité au profit de bureaux notamment. Voilà l'unique propos de ce projet d'arrêté que vous accepterez, je l'espère, de renvoyer en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme vient de l'indiquer M^{me} Wenger, les auteurs du projet d'arrêté ont déposé des amendements. En fait, le texte a été totalement réécrit et ce n'est pas très clair... Nous comprenons tout à fait la volonté d'A gauche toute! qui veut simplement préserver le petit commerce et les établissements ouverts au public dans notre ville, ce à quoi nous souscrivons entièrement. Cependant, il faut s'attarder un peu sur ce projet d'arrêté.

S'agissant des changements d'affectation visés à l'article premier, je rappelle à M^{me} Wenger qu'en commission de l'aménagement et de l'environnement nous sommes en train de traiter le projet d'arrêté PA-78 et que nous venons justement d'amender le règlement des PUS, à son initiative, dans le sens de préserver le petit commerce et d'empêcher les réaffectations d'établissements publics en lieux fermés. Cette modification des PUS va faire office de loi.

Quant au nouvel article 2, remplaçant les articles 2 et 3, il vise à interdire les sous-locations. Là aussi, c'est très bien, car nous avons effectivement appris que certains fermages de la Ville étaient sous-loués une, voire deux ou trois fois! Néanmoins, ce que demande cet article, c'est uniquement de respecter la loi. Actuellement, il est interdit de sous-louer un bien que l'on loue sans en avertir la régie ou les propriétaires. Donc, nous comprenons qu'A gauche toute! veuille mettre des cauteùles supplémentaires, mais dès lors que cela figure déjà dans la loi nous n'en voyons pas l'utilité. Dire une fois de plus, et encore plus fermement, que la Ville interdit la sous-location ne va rien changer, si ce n'est que les sous-locations vont se faire encore plus en cachette que ce n'est le cas actuellement.

Par conséquent, même si nous comprenons tout à fait l'idée et que nous la soutenons pleinement, nous pensons que ce projet d'arrêté est inutile, parce que les choses sont en train de se faire ou sont déjà faites. Nous ne voulons pas simplement demander au Conseil administratif de respecter la loi, car cela tombe sous le sens. Essayons de travailler un peu concrètement!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste sera beaucoup moins sévère que la préopinante des Verts. En effet, au vu des deux amendements qui ont été déposés, nous pensons que ce projet d'arrêté répond à un souci que nous avons tous manifesté dans cette enceinte, à savoir essayer de conserver tant que faire se peut les lieux publics ouverts en ville de Genève, et notamment les cafés. Nous nous sommes tous mobilisés pour le Restaurant d'UGS ou pour le Cristallina; nous avons fait part de notre préoccupation concernant le Relais de l'Entrecôte; hier, le magistrat nous parlait d'un restaurant bien connu au boulevard Georges-Favon... Il nous semble donc utile de répéter que la Ville veut conserver

des établissements ouverts à l'ensemble des habitantes et habitants et empêcher des changements d'affectation qui, peu à peu, ferment ces lieux publics.

Quant à l'article 2, il revient certes sur la pratique courante en matière de locations immobilières, à savoir qu'on ne peut sous-louer un bien à moins d'avoir une autorisation expresse de son bailleur. Mais il est bon, je pense, de rappeler notre volonté à cet égard. Nous devons garantir que les sous-locations aient bien été autorisées par la Ville et cela ne nous gêne absolument pas de rappeler ces principes d'équité.

En conséquence, au vu des amendements qui ont été proposés, le Parti socialiste votera ce projet d'arrêté.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Je serai brève, car je partage les propos des deux préopinants socialiste et Verte. Il apparaît à l'Union démocratique du centre, notamment en raison d'un cas récent portant sur un établissement cher aux Genevois, le Cercle d'UGS pour ne pas le nommer, que cette proposition est justifiée. Pour éviter que ne se reproduisent des abus affligeants, les conditions stipulées noir sur blanc dans ce projet d'arrêté sont dès lors fort utiles. Nous soutiendrons donc ce projet.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien, comme d'autres, a déjà eu l'occasion de témoigner très concrètement, notamment par le biais de motions, son attachement au petit commerce, à la variété des petits commerces en ville, aux divers restaurants qui ont été cités, je n'y reviendrai donc pas. En revanche, je souligne avec plaisir la remarque très pertinente de M^{me} Klopmann concernant la modification des PUS que nous sommes en train d'étudier en commission, car c'est évidemment dans cet instrument qu'il faut ancrer les principes visés par ce projet d'arrêté.

De plus, pour le groupe démocrate-chrétien, ce projet présente un deuxième problème, à savoir qu'il tend à pérenniser en quelque sorte le fait que la Ville de Genève soit propriétaire d'établissements publics, qu'elle doit gérer, dont elle doit choisir les tenanciers... Nous sommes convaincus que ce n'est pas là la vocation de la Ville, que ces établissements sont tout simplement des charrues à chien, et nous n'y voyons strictement aucun intérêt. En conséquence, notre groupe refusera ce projet d'arrêté.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical n'acceptera pas non plus ce projet d'arrêté, pour les raisons qui ont été mentionnées à la fois par les préopi-

nantes Verte et démocrate-chrétien. Autant nous estimons que le but visé par ce projet est légitime – car nous sommes aussi attachés au maintien des petits commerces et de l'animation au centre-ville – autant nous estimons que le moyen choisi n'est pas le bon. En effet, comme cela a été rappelé, une modification des PUS est actuellement à l'examen en commission. D'autre part, l'article premier nous semble pour le moins excessif, en soumettant à la seule volonté du Conseil municipal la possibilité ou non de maintenir l'affectation. Il nous paraît excessif de ne pouvoir passer que par une décision du Conseil municipal. Quant à l'article 2, nous relevons également que la loi existe et que la paraphraser, dans une délibération particulière, n'apporte strictement rien de plus. Voilà pourquoi nous ne soutiendrons pas ce projet d'arrêté.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Pour les raisons clairement exposées par les représentantes des groupes radical et démocrate-chrétien, le groupe libéral ne soutiendra pas non plus ce projet d'arrêté. Nous estimons en effet que nous aurons tout loisir d'intégrer ces dispositions dans les PUS. De plus, nous sommes également d'avis que l'article premier dépasse grandement les limites que nous souhaitons conserver, s'agissant des décisions de changement d'affectation.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Wenger à l'article premier est accepté sans opposition (44 oui et 24 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Wenger aux articles 2 et 3 est accepté sans opposition (abstention des libéraux, radicaux et Verts).

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté amendé et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont refusés par 36 non contre 33 oui.

5. Motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Christiane Olivier: «De la mobilité douce pour nos fêtes» (M-803)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès incontestable de certaines manifestations en ville de Genève, notamment la Fête de la musique et les Fêtes de Genève;
- que la qualité de ces manifestations attire de plus en plus de visiteurs de toute la région;
- que certains visiteurs viennent en voiture et que ce moyen de mobilité crée souvent des problèmes de trafic, sonores et de pollution, dans différents quartiers, notamment Sécheron, les Pâquis, les Eaux-Vives ou Plainpalais;
- qu’il est important de tenir compte du dépassement inquiétant du taux de pollution atmosphérique;
- l’engagement de la Ville de Genève en faveur du développement durable, consciente de ses responsabilités concernant l’application des normes OPAir,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir, développer et mettre en place un système efficace qui permette à l’ensemble des visiteurs de pouvoir bénéficier d’une mobilité douce, notamment:

- en pilotant et négociant avec les organisateurs des manifestations des accords avec les Transports publics genevois, la Compagnie générale de navigation et les Chemins de fer fédéraux pour la mise à disposition de billets bon marché pendant ces événements;
- en analysant la faisabilité d’un système de navettes et de parking d’échange, comme cela se fait par exemple lors du Festival de Montreux, du Salon du livre, du Salon de l’automobile, et cela particulièrement lors des feux d’artifices des Fêtes de Genève;
- en mettant sur pied une campagne de sensibilisation auprès de la population genevoise et de la région afin d’inviter les visiteurs à utiliser des moyens de transport non polluants ou collectifs.

M. Christian Lopez Quirland (S). Chères et chers collègues, au nom du groupe socialiste, je souhaite souligner que cette motion n’a pas pour but de

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 6179.

s'attaquer aux Fêtes de Genève, bien au contraire, puisque nous estimons que ce sont des fêtes de qualité, extrêmement populaires, qui attirent de nombreuses personnes du canton, mais également de l'extérieur, de la région française, du canton de Vaud et bien au-delà. Cela dit, toute fête, tout événement est perfectible et nous pensons sincèrement que les Fêtes de Genève peuvent en tout cas être améliorées du point de vue de la mobilité.

Nous constatons, toutes et tous, au moment des fêtes et particulièrement le jour des feux d'artifice, qu'il y a un réel problème au niveau du trafic automobile, que ce soit dans le quartier des Eaux-Vives, aux Pâquis, à Sécheron, où des milliers d'automobilistes arrivent et se parquent un peu n'importe où... Nous pensons qu'il y a matière à réfléchir pour améliorer la situation, en faisant de la sensibilisation, en travaillant plus sur l'aspect prévention, en cherchant des possibilités, avec les Transports publics genevois (TPG) par exemple, pour mettre en place un système de billets moins onéreux. Il y a quantité de pistes à explorer pour améliorer la qualité des Fêtes de Genève. Toutes ces raisons nous amènent à vous demander d'envoyer cette motion au Conseil administratif, afin qu'elle soit étudiée. Dans des situations où les émissions de CO₂ augmentent de manière vraiment préoccupante, comme nous l'avons vu l'été passé, il s'agit d'agir ponctuellement en faveur de la santé de nos concitoyens, mais aussi pour un mieux vivre pendant ces fêtes.

Préconsultation

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral refusera cette motion, même si nous reconnaissons évidemment l'importance des grandes manifestations qui ont lieu sur le territoire de la ville, mais aussi du canton de Genève – puisqu'on nous parle du Salon de l'automobile, qui a lieu à Palexpo, et qu'on élargit apparemment le champ au-delà du territoire de la Ville et des Fêtes de Genève. Nous ne considérons pas comme nécessaire d'engager des dépenses supplémentaires, de lancer de nouvelles campagnes d'information, alors que ces fêtes sont très populaires, très connues, et déjà très bien desservies par les transports publics. Nous ne comprenons pas l'utilité de cette motion, qui nous semble redondante par rapport à ce que fait déjà le Canton en matière de politique des transports. Par conséquent, nous la refuserons.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Les Verts se réjouissent que leurs alliés socialistes se préoccupent de mobilité douce et les en félicitent. Bien que des renforts de transports publics soient d'ores et déjà organisés pour la plupart des manifestations en ville de Genève, trop peu de communication est faite, et il est vrai que la promotion de ce mode de transport lors des manifestations est quasiment inexis-

tante. En outre, la question des parkings d'échange mérite d'être étudiée. Nous soutenons donc cette motion sur le fond. Cependant, son renvoi en commission nous paraît nécessaire, avant que le Conseil administratif soit invité à l'appliquer, surtout en ce qui concerne la première invite qui paraît difficilement réalisable, pour des raisons tant financières que pratiques. Nous aimerions que les commissaires étudient des solutions plus précises pour la mise en œuvre de cette motion et vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'accepter son renvoi à la commission Agenda 21.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, il est évident que, lors de grandes manifestations dans notre ville, nous devons avant tout respecter le bien-être de notre population. Force est de constater que certains citoyens, dont le tort est d'habiter à proximité, sont excédés de subir musique, cris et parfois incivilités jusqu'à tard dans la nuit. Mais il convient tout autant de trouver la juste réponse au problème posé. Or on demande par cette motion M-803 de négocier et de piloter des accords, d'analyser la faisabilité de systèmes, de mettre sur pied des campagnes de sensibilisation, pour que les visiteurs utilisent des moyens de transport non polluants ou collectifs. A-t-on réfléchi au coût de telles mesures, coût dont les motionnaires semblent se moquer totalement? La lourdeur délibérée de ces suggestions ne peut malheureusement que les condamner. L'essentiel de ce travail est déjà effectué sur le plan cantonal et, surtout, l'Union démocratique du centre, contrairement à d'autres, ne veut pas défavoriser un moyen de transport par rapport à un autre. Nous refuserons donc cette motion lourde, contraignante et inadéquate.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Pour le groupe radical, cette motion est une fausse bonne idée. En effet, comme l'a relevé le préopinant libéral, les deux manifestations citées à titre d'exemple dans la motion attirent nombre de personnes bien au-delà du territoire de la Ville de Genève, mais comme d'habitude c'est la Ville de Genève qui devrait régaler pour tout le monde! Il nous semble tout de même particulier que la Ville de Genève participe, d'une part, à l'organisation de ces manifestations et qu'elle soit également responsable, d'autre part, de minimiser les nuisances produites par lesdites manifestations. Nous estimons que nous ne devons pas empirer la situation, s'agissant des coûts entraînés par ces manifestations.

Beaucoup de mesures sont d'ores et déjà prises, notamment par les TPG qui, selon leur contrat de prestations, font circuler des navettes supplémentaires pour ce type de manifestation. De plus, il existe passablement de communication, d'information visant la promotion de la mobilité douce. D'ailleurs, il nous semble que la mobilité douce ou la promotion des transports publics doit être un axe d'action permanent du Conseil administratif, et non une mesure ponctuelle en vue

d'optimiser la fréquentation de manifestations qu'il contribue à organiser. Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas cette motion.

M. Christian Lopez Quirland (S). Le groupe socialiste regrette vivement qu'une motion demandant de se pencher sur un problème concret et réel soit refusée pour des questions d'argent, alors que, pour l'instant, personne n'a évalué le coût de telles mesures! Nous le regrettons d'autant plus qu'à notre sens la santé de nos concitoyens n'a pas de prix. Mesdames et Messieurs, vous irez expliquer cela aux personnes âgées, aux familles qui habitent les quartiers dans lesquels passent des dizaines de milliers de voitures, avec des nuisances insupportables. Pour notre part, nous souhaitons renvoyer cette motion au Conseil administratif, pour qu'elle soit étudiée. Il y a des choses à faire et nous espérons qu'elles seront faites, en collaboration avec tous les acteurs.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous savez que le Parti démocrate-chrétien, avec l'ensemble des groupes d'ailleurs, a déposé une motion M-833 pour des états généraux de l'aménagement et de la mobilité. Nous pensons en effet que nous ne pouvons rester insensibles à ces problèmes, notamment lorsqu'ils sont liés aux grandes manifestations. Dans les exemples donnés par les motionnaires – celui du Salon de l'automobile ou d'autres grandes manifestations – on sait que le prix d'entrée inclut également le billet de transport public. Cela nous paraît une voie à exploiter. Dans ce sens, nous sommes favorables à cette motion et nous pensons qu'il vaut la peine de l'étudier en commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 42 oui contre 21 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé à la majorité (abstention des libéraux).

Le président. La motion sera donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir, développer et mettre en place un système efficace qui permette à l'ensemble des visiteurs de pouvoir bénéficier d'une mobilité douce, notamment:

- en pilotant et négociant avec les organisateurs des manifestations des accords avec les Transports publics genevois, la Compagnie générale de navigation et les Chemins de fer fédéraux pour la mise à disposition de billets bon marché pendant ces événements;
- en analysant la faisabilité d'un système de navettes et de parking d'échange, comme cela se fait par exemple lors du Festival de Montreux, du Salon du livre, du Salon de l'automobile, et cela particulièrement lors des feux d'artifices des Fêtes de Genève;
- en mettant sur pied une campagne de sensibilisation auprès de la population genevoise et de la région afin d'inviter les visiteurs à utiliser des moyens de transport non polluants ou collectifs.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion du 26 mai 2008 de M^{mes} Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Grégory Baud, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçants lors de travaux et d'aménagements» (M-806)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les multiples et importants problèmes rencontrés par les commerçants, les indépendants, les entrepreneurs ainsi que les restaurateurs lors de travaux et d'aménagements dans les rues ou sur les trottoirs aux alentours des commerces;
- les changements d'affectation, voire les suppressions de places de parc;
- les aménagements de plans piétonniers entraînant le déplacement ou la suppression de places réservées pour les livraisons;
- l'actuel manque de concertation entre la Ville et les commerçants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à adresser un courrier nominatif à tous les commerçants, entrepreneurs, restaurateurs ainsi qu'aux associations de commerçants, en se servant du Registre

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 6179.

du commerce, afin de les informer au plus tôt de tous travaux, aménagements ou projets avancés pouvant concerner et modifier leurs activités professionnelles;

- à créer une cellule de concertation Ville-Etat-commerces tripartite, qui analyserait et résoudrait l'ensemble des problèmes pouvant être rencontrés.

Le président. Nous avons reçu une motion préjudicielle M-839, de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements»:

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- les problèmes rencontrés régulièrement par les habitant-e-s, les commerçant-e-s et les entreprises lors de travaux et aménagements dans les rues ou sur les trottoirs aux alentours des immeubles d'habitation et des commerces;
- que dans les mois à venir de nombreux travaux sont programmés dans la cité;
- que la perception des usagers de l'espace public est celle d'un manque d'information ou d'une insuffisance de communication,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à adresser systématiquement une lettre d'information à toutes et tous les habitant-e-s et commerçant-e-s ainsi qu'aux associations qui les représentent afin de les tenir au courant du contenu des projets et/ou de l'avancement des travaux;
- à créer, au cas par cas et selon les besoins, un groupe de concertation avec les représentant-e-s des associations des commerçant-e-s, des habitant-e-s et de toutes les personnes concernées afin de résoudre les problèmes posés dans ce cadre.

Le président. De l'avis du bureau, il ne s'agit pas d'une motion préjudicielle. Je rappelle la teneur de l'article 51 de notre règlement: «La motion préjudicielle est une motion se rapportant à un objet figurant à l'ordre du jour; elle a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition

principale.» Comme il y a doute, nous allons d'abord nous prononcer sur la préjudicialité. Je demande à une personne par groupe de prendre position.

Préconsultation sur la préjudicialité

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Cette motion est préjudicielle, parce qu'elle clarifie certains points de la motion M-806 et ajoute des éléments qui, pour nous, la rendent acceptable. Nous sommes par principe favorables à l'information, à un solide processus de concertation lors des travaux, mais pas uniquement avec les commerçants. Nous avons donc pris contact avec les auteurs de la motion M-806 et nous avons élaboré cette motion préjudicielle qui leur convient aussi. Voilà pourquoi nous proposons cette motion M-839 en lieu et place de la motion M-806.

Le président. Madame, une motion préjudicielle ne remplace pas la motion principale, sauf si le Conseil municipal vote l'une et pas l'autre...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Monsieur le président, vous venez de dire ce qui devait être dit! Ici, une fois de plus, démonstration est faite que bien des conseillères et conseillers municipaux ignorent leurs compétences, le règlement, ainsi que la manière de débattre... Cette motion n'a de préjudicielle que le nom: il s'agit tout simplement d'amendements qui sont présentés sous forme de préjudicialité. Je crois que les groupes de ce Conseil devraient apprendre, lors de leurs caucus, la bonne façon d'intervenir, pour éviter de nous faire perdre du temps avec des fariboles...

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Le groupe socialiste pense que, si la motion M-806 ne convient plus au groupe qui l'a déposée, il faut la retirer, et que la nouvelle motion M-839 soit normalement inscrite à l'ordre du jour.

M. Alexandre Chevalier (L). Je voudrais relever que la motion préjudicielle émane de groupes différents. La motion d'origine a été déposée il y a quelques mois par le groupe radical, alors que la motion préjudicielle est signée notamment par les Verts. Il ne s'agit donc pas des mêmes auteurs...

Pour répondre à la question de la préjudicialité, nous ne voyons aucun intérêt à cette motion M-839, qui n'apporte aucun élément nouveau, si ce n'est qu'elle

visé à récupérer une motion tout à fait cohérente et intéressante déposée il y a cinq mois.

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion M-839 est refusée par 43 non contre 20 oui.

Le président. Cette motion n'étant pas préjudicielle, elle sera inscrite à l'ordre du jour de nos prochaines séances. Nous traitons maintenant la motion M-806 et je passe la parole à l'un de ses auteurs.

M^{me} Patricia Richard (R). Je vais donc rapidement présenter notre motion M-806. Nous avons remarqué qu'il y avait souvent, lors de travaux et d'aménagements en ville, un manque de clarté, un manque d'informations destinées aux commerçants. La Ville, au lieu de s'adresser aux associations professionnelle ou aux commerçants concernés par courrier, en nom propre, distribue simplement des tout-ménage ou des *flyers* dans les boîtes aux lettres. Or, aujourd'hui, avec tout le papier que l'on reçoit, ces *flyers* ont malheureusement tendance à passer tout droit à la poubelle, et les commerçants se retrouvent avec des trous devant leur porte, sans avoir été avertis, sans avoir eu de contact avec la Ville.

Notre motion a donc un but simple et unique: nous demandons que la Ville fasse l'effort de s'adresser directement aux commerçants par courrier, en nom propre, ainsi qu'aux associations professionnelles, cela afin que s'instaure un meilleur dialogue et que les aménagements provisoires, lors de travaux, ne lèsent pas les commerces et que les gens puissent prendre des mesures avant les travaux. Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de faire bon accueil à notre motion, que nous sommes prêts à envoyer au Conseil administratif ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement, selon les demandes.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, l'idée est bonne et même excellente. En effet, il y a bien souvent des travaux sur l'espace public qui dérangent les commerçants et les passants. Mais je ne suis pas sûre que ce soit à notre collectivité de prendre en charge l'information à cet égard. Il me semble que ce sont les entreprises responsables des difficultés que rencontre la population qui devraient intervenir, et qui le font déjà en partie.

Je me souviens que nous avons eu cette discussion au Grand Conseil, où nous avons dit que les entreprises qui, lors de travaux, occupent l'espace public

de manière contraignante pour les commerçants et la population devraient, d'une part, faire de l'information et, d'autre part, définir des délais très précis. En cas de dépassement de ces délais, nous avons proposé à l'époque qu'il y ait une sanction. Pour ma part, je continue à penser que les entreprises devraient, d'une part, informer les citoyens et, d'autre part, porter la responsabilité des problèmes qu'entraîne l'occupation de l'espace public. Un exemple très parlant est celui de l'Hôpital: pendant des mois, la circulation tant des piétons que des automobilistes et autres usagers a été entravée, sans qu'aucune sanction ne soit prise. Or l'espace public, comme son nom l'indique, appartient à tout un chacun, et les entreprises qui font des travaux et qui débordent sur cet espace devraient prendre leurs responsabilités. Voilà pourquoi nous pensons que l'idée est bonne mais qu'elle ne s'adresse pas aux bonnes personnes. Nous ne voterons donc pas cette motion.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je voudrais clarifier les circonstances du dépôt de la motion M-839. En fait il ne s'agit pas d'une motion des Verts, mais d'une motion rédigée en concertation avec les auteurs de la motion M-806, qui ont tous signé la nouvelle motion. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous avons voulu, non pas nous approprier une idée, mais être constructifs et arriver à un consensus, à une motion qui soit acceptable pour nous comme pour les auteurs de la motion M-806. Nous avons eu un long débat au sein des Verts, car si, sur le principe, nous sommes favorables à un processus de concertation et d'information, certains considérants de la motion M-806, en revanche, ne nous conviennent pas du tout. Or ceux qui connaissent le règlement savent qu'on ne peut pas amender les considérants et c'est pourquoi nous avons proposé la motion M-839. A défaut de pouvoir amender la motion M-806 dans le sens désiré, nous sommes contraints de la refuser.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'étonner qu'on ait reporté certains points parce que les magistrats n'étaient pas présents. Ici, on aurait également pu reporter cette motion M-806, en attendant que le magistrat Pagani soit présent.

Cela dit, en ce qui concerne la position du groupe socialiste, nous sommes évidemment très attachés au dialogue entre la Ville et les commerçants ou les habitants. Mais nous savons qu'un certain nombre de mesures sont déjà mises en œuvre par le Conseil administratif et qu'il existe une cellule Etat-Ville s'occu-

pant de la concertation. Nous rejoignons en partie les arguments développés par la préopinante du groupe A gauche toute! et c'est pourquoi nous ne voterons pas cette motion.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti, qui a cosigné la motion préjudicielle M-839, trouve la motion M-806 dont nous parlons en ce moment tout à fait judicieuse. Nous souhaitions être un peu plus précis dans certaines affirmations, mais sur le principe nous sommes tout à fait d'accord avec la motion du Parti radical. Ici, je me permets de rappeler que ce dernier, et c'est tout à son honneur, a tenté plusieurs fois de faire passer l'excellente idée d'un «city manager», mais que celle-ci n'a malheureusement jamais été approuvée. Pourtant, nous savons tous que, pour être bien représenté par rapport aux autorités, il faut que quelqu'un ait la fonction de porte-parole. Je sais que M. Tornare, homme ouvert entre tous, est toujours d'accord d'examiner des suggestions et je ne comprends donc pas pourquoi il reste bloqué concernant cette excellente idée. Dans le cas de travaux, le «city manager» pourrait justement voir s'il y a des problèmes, décider qu'on ne fait pas toute une histoire pour un chantier d'une semaine, ou qu'au contraire il faut tenir compte d'un chantier qui aurait beaucoup de conséquences. Cela nous permettrait même de faire des économies.

En attendant, votons cette motion, qui donnera peut-être l'occasion au Conseil administratif – ou à la commission qui étudiera cet objet – de se pencher à nouveau sur la question.

M. Pascal Rubeli (UDC). Voilà encore une motion qui est dans la droite ligne de ce que nous défendons depuis quelques semaines, c'est-à-dire communiquer sur les chantiers en cours, expliquer, informer tant les commerçants que les habitants. Nous entrerons donc en matière sur cette motion, en rappelant que, s'agissant des invites, il ne nous est absolument pas interdit de proposer des amendements en commission. Je pense que cela se fera et que nous pourrions aboutir à une motion reprenant l'idée des deux documents présentés ce soir et allant dans le sens demandé. En effet, mieux on informera notre population mieux elle s'en portera, parce qu'elle saura de quoi il s'agit lors de travaux.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral considère que cette motion est une bonne motion, notamment parce qu'elle pose de vraies questions sur la mobilité et l'accès aux commerces lors de travaux. Au-delà de l'information, il faut bien se rendre compte que les commerces sont souvent pénalisés par la suppression de places de parc, notamment. Pour le groupe libéral, la question de savoir si ces travaux peuvent entraîner un manque à gagner pour les commerçants

est importante. Comme indiqué dans la motion, toute les parties concernées doivent faire partie de cette cellule de concertation, que nous appelons de nos vœux. Il est important que cette concertation ait lieu entre les acteurs principaux que sont les commerces, la Ville et évidemment l'Etat, s'agissant de mobilité.

Maintenant, Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Wenger que les travaux se déroulant sur le domaine public sont bien évidemment demandés par une collectivité publique, ici la Ville de Genève. Il serait donc aberrant que les entreprises chargées des travaux doivent payer de la publicité autour de ces chantiers. Cela d'autant plus que la motion ne demande pas de la publicité: comme l'a relevé M^{me} Richard, il ne s'agit pas d'envoyer des *flyers*, comme on le fait pour je ne sais quelle invitation, mais d'informer de manière claire et précise les commerçants affectés par les travaux, en les contactant personnellement, par courrier nominatif. C'est pourquoi nous ne comprenons pas l'argumentation qui a été développée tout à l'heure.

Enfin, comme M. Pattaroni l'a rappelé, c'est tout de même un comble de refuser cette motion après avoir refusé le «city manager», qui aurait précisément pu jouer un rôle important lors de travaux! En l'occurrence, cette motion mérite au moins d'être étudiée en commission de l'aménagement et de l'environnement.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Nous avons voté dernièrement le budget 2009, qui prévoyait notamment un demi-poste supplémentaire dans le département de M. Pagani, pour un responsable de la communication, chargé précisément d'informer les habitants et commerçants sur les prochains grands travaux en ville de Genève. Nous avons accepté ce demi-poste, mais certains l'ont refusé! Alors, ils ne doivent pas revenir avec une motion pour demander la même chose! En effet, si on crée une commission, une cellule de concertation, il faudra bien prévoir quelqu'un pour s'en occuper. En l'occurrence, nous avons accepté un demi-poste au budget 2009 et il n'est pas nécessaire de voter cette motion!

M^{me} Patricia Richard (R). Je voudrais répondre à M^{me} Ecuyer. Actuellement, un service de la Ville est déjà chargé de faire de l'information sur les travaux, mais il se borne juste à mettre des *flyers* dans les boîtes aux lettres. Alors, très franchement, cela va-t-il lui donner beaucoup plus de travail d'adresser des courriers en nom propre aux commerçants? Honnêtement, je pense que non.

Le Parti radical est d'avis que les commerçants comme les habitants ont le droit à une information correcte. Actuellement, ce n'est pas le cas. Pour avoir

participé plusieurs fois à des séances d'information, je peux dire qu'on en est informé par hasard, et certainement pas par la Ville, qui devrait faire son travail correctement. Comme l'a si bien dit M. Chevalier, les entreprises travaillant sur l'espace public sont mandatées par la Ville et c'est à elle d'informer. Quant au demi-poste qui a été voté au budget, c'est très bien, mais il n'est pas encore opérationnel et, pour l'instant, le travail n'est pas fait. Enfin, je tiens à souligner que cette motion a été déposée le 26 mai et que si elle n'était plus d'actualité nous l'aurions retirée, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres motions.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Je voudrais juste rappeler que, pour tous les grands travaux en ville de Genève, des séances sont organisées à l'intention de la population, et cela depuis de nombreuses années. Ces séances ont lieu par quartier et quand les associations d'habitants jugent que trop peu de personnes se sont mobilisées, les services de la Ville organisent une deuxième, voire une troisième séance.

Le président. Puisqu'une demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement a été faite, nous commençons par voter la prise en considération de la motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 39 non contre 33 oui.

Le président. Au point suivant, la motion M-805 concernant les cartes journalières CFF est reportée à notre séance de septembre 2009, à la demande des motionnaires... En effet, après le vote de cartes supplémentaires au budget 2009, ceux-ci veulent pouvoir évaluer la demande.

7. Motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la variété et la qualité des expositions musicales offertes en ville de Genève;
- l'intérêt constant de l'ensemble de la population locale et régionale ainsi que des touristes pour nos musées;
- le succès rencontré par le Muséum d'histoire naturelle à l'occasion de ses soirées à thème et par le Musée d'ethnographie de Genève avec sa «Nuit des Bains»;
- la véritable attraction que procure l'ouverture des musées la nuit dans d'autres villes culturelles;
- l'importance de promouvoir un accès à la culture pour tous,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de «Nuit des musées» permettant une découverte de ces espaces d'exposition, chaque année, durant une nuit.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je crois qu'il y a peu à ajouter au texte de cette motion, puisque la nuit des musées est une pratique culturelle extrêmement courante dans de nombreuses villes européennes. A Genève, chaque fois que le Muséum d'histoire naturelle ou le Musée d'ethnographie ont organisé des manifestations le soir, celles-ci ont connu un succès tout à fait considérable. Nous trouvons donc tout à fait positif qu'à l'instar d'autres villes européennes la Ville s'associe à de tels événements, qui connaissent un immense succès auprès de la population. Raison pour laquelle je vous invite à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Voici une motion qui semble concrétiser la volonté de certains conseillers municipaux de se manifester à tout prix! Pour ce faire, ils vont rechercher du réchauffé et le reprennent presque au mot près...

¹ «Mémorial 165^e année»: Annonce, 6179.

C'est en effet en septembre 2003 qu'une motion M-375 exactement sur le même sujet fut présentée à ce Conseil et renvoyée en commission. Celle-ci se réunit trois fois et ses conclusions peuvent être lues par chacun dans le rapport qu'elle a déposé. Cette motion fut finalement refusée en séance plénière en septembre 2004.

Dans ce rapport figurent les avis de plusieurs spécialistes entendus en commission, avis généralement négatifs, dont celui de l'actuel responsable de la culture de notre Ville, M. Mugny. Ce dernier cita notamment un coût de plusieurs centaines de milliers de francs, un montant d'un million fut également informellement articulé, et il fut souligné que, même avec des participations extérieures, cela coûterait quand même à la Ville et à l'Etat.

La question qui se pose est de savoir si nous devons cautionner le petit jeu consistant, pour permettre à certains d'exister politiquement, à aller chercher dans les archives des motions refusées et à les représenter... Pour sa part, l'Union démocratique du centre estime qu'il y a mieux à faire avec l'argent des contribuables. Nous refuserons donc cette proposition.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Contrairement au préopinant de l'Union démocratique du centre, nous soutiendrons cette motion, et cela pour des raisons exactement contraires à celles qu'il a évoquées. A l'époque, on avait effectivement articulé un montant élevé pour l'organisation de cette nuit des musées – plusieurs centaines de milliers de francs, voire un million – mais quand on n'a pas envie d'organiser quelque chose il est facile de dire que c'est trop cher... Cette fois, nous voudrions vraiment qu'on fasse l'effort d'organiser cet événement, qui a un succès considérable ailleurs et qui sera probablement aussi un succès dans notre ville. Même s'il faut fermer les musées quelques jours durant l'année pour financer cet événement, je pense qu'il vaut vraiment la peine de l'organiser.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cette motion est effectivement une copie de la motion M-375, qui avait pour origine la tribordaise de ce Conseil municipal et qui est aujourd'hui reprise par l'autre bord... Je rappelle que cette motion avait été acceptée sans opposition en commission des arts et de la culture, c'est-à-dire avec une majorité de oui et quelques abstentions, motivées par la position du magistrat. Celui-ci était certes d'accord de s'engager pour une nuit des musées, mais il relevait qu'à cet effet il aurait besoin de quelques millions... (*Brouhaha.*) Comme vous avez besoin d'un peu de silence, Monsieur le président!

En effet, il n'était pas si simple de trouver dans le budget de fonctionnement les fonds nécessaires pour faire fonctionner les transports publics, pour assurer

la surveillance des locaux, pour mener à bien les tâches administratives liées à l'organisation de cette nuit de musées.

Pourtant, il va sans dire que les auteurs de la motion M-375 restent attachés à ce principe, et c'est avec les mêmes motifs qu'ils soutiendront la motion M-807. Les Genevois ont besoin de mieux connaître leurs musées, d'en mieux déceler les trésors, et chaque occasion qui est donnée de les mettre en valeur enrichit non seulement la Ville mais chacun des citoyens.

Nous savons, dans ce Conseil, combien il est difficile de faire passer un projet culturel en Ville de Genève, simplement parce que le référendum est aisé et que la défense d'un projet culturel sera toujours plus difficile que la défense de tout autre projet. C'est la raison pour laquelle, en cette période de tranquillité d'esprit concernant d'éventuels référendums liés à l'agrandissement de certains musées ou à la réalisation de nouvelles infrastructures culturelles, il est urgent que notre Conseil s'engage dans une nuit des musées et que le Conseil administratif, cette fois, manifeste un enthousiasme responsable à l'égard d'une manifestation qui répond à un besoin direct, mais surtout à une stratégie indirecte, visant à permettre à notre Ville d'aller de l'avant dans ses innombrables projets d'investissement en matière culturelle, tous étant d'ores et déjà autant d'obstacles qu'il va falloir franchir.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je dois dire que j'ai été très agréablement surprise par l'intervention du représentant libéral. Mais ce n'est pas cet aspect-là de la motion que nous allons défendre, d'autant que nous n'envisageons pas la nuit des musées comme un événement devant servir la promotion des travaux à venir... C'est là une manière d'interpréter les choses qui m'est un peu étrangère, de même qu'à mon groupe...

Pour notre part, si nous voulons une nuit des musées, c'est que la culture nous semble être un peu l'enfant pauvre, c'est-à-dire qu'on lui donne certes beaucoup d'argent mais peu de visibilité. En l'occurrence, nous avons à Genève la chance d'avoir des institutions qui contiennent des œuvres prestigieuses et intéressantes, et c'est l'occasion de les faire connaître à chacun et à tous. C'est dans cette perspective que le projet nous semble intéressant. Je vous rappelle que mon groupe – ou ce qu'il était durant les législatures précédentes – avait déjà défendu un projet similaire. C'est dire que la perspective de pouvoir offrir un accès facilité, voire un peu décalé, à la culture nous intéresse. A l'époque, l'un des arguments pour refuser le projet avait été celui des difficultés de transport la nuit. Depuis, le réseau des Transports publics genevois s'est bien amélioré et ce sera probablement beaucoup plus simple. Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien qu'un projet paraissant aussi populaire que celui-là sera soutenu avec beaucoup d'enthousiasme par A gauche toute!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je disais hier, sur un autre sujet, que le Conseil municipal aime bien réinventer la roue... En ce qui concerne la nuit des musées, le Conseil municipal, en 2004, avait effectivement renoncé à l'organiser. Déjà à l'époque, on citait l'exemple de nombreuses villes ayant une nuit des musées, dont Lausanne, et j'aimais à rappeler que Lausanne organise dix manifestations par année alors que Genève en organise cinquante!

Il me semble que, chaque fois que certains voient quelque chose ailleurs, ils aimeraient que Genève fasse de même. Or le problème est qu'une nuit des musées coûte entre 500 000 francs et 1 million. Si vous votez ce million, je l'organise, mais il ne faut pas penser qu'on peut le faire gratuitement. En effet, une nuit des musées, c'est douze musées ouverts, avec du personnel qui non seulement travaille la nuit même, mais qui la prépare aussi. En plus, il faut que les TPG mettent des bus à disposition, il faut assurer la sécurité... C'est donc un gros travail et beaucoup de personnes à payer toute l'année, comme c'est le cas pour la Fureur de lire ou la Fête de la musique.

Si un consensus se dégage pour cette nuit des musées, alors renvoyez au moins la motion en commission, afin que vous puissiez vous rendre compte exactement de ses implications. Mais apprêtez-vous d'ores et déjà à voter une somme importante. Ce d'autant qu'il serait ridicule de prévoir une seule édition: ce n'est pas un événement qui peut être organisé une seule fois. Or, sachant que nous allons vers des années difficiles, budgétairement parlant, voulez-vous vraiment dépenser entre 500 000 francs et un million pour cette nuit, en 2009 et dans les années suivantes?

Encore une fois, je ne suis pas opposé à une nuit des musées, je trouve l'idée sympathique, mais je le répète: votez-moi l'argent et vous aurez la nuit!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 61 oui contre 8 non.

Mis aux voix, son renvoi en commission des arts et de la culture est accepté par 35 oui contre 31 non.

8. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 592 300 francs, ramené à 150 000 francs, destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire (PR-658)¹.

Suite de la préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, après le débat d'hier soir, je me suis réveillé ce matin en me demandant comment j'allais satisfaire à votre souhait de voter un crédit de 150 000 francs, tout en pouvant utiliser les 180 000 francs qui sont déjà dans la caisse de la municipalité. J'ai soumis cette énigme à M. Mariaux... (*Remarque.*) Oui, Super Mario! Celui-ci m'a proposé d'amender le projet d'arrêté de la manière suivante:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit *net de 150 000 francs, déduction faite d'une participation de tiers pour un montant de 442 300 francs, soit un montant brut de 592 300 francs* destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire.»

Votre Conseil m'ouvre ainsi un crédit de 150 000 francs et me permet d'utiliser les apports des généreux donateurs, à savoir le Conseil d'Etat, la Confédération, la Loterie romande et d'autres donateurs qui se sont annoncés à hauteur de 440 000 francs. Même s'il reste quelques interrogations du point de vue de la logique comptable, du point de vue formel et juridique c'est ainsi qu'il faut procéder. Je vous invite donc à voter cet amendement.

Pour ce qui est d'une éventuelle autorisation de construire, à mon avis, elle n'est pas nécessaire. Si toutefois c'était le cas, je m'engage à la demander dès janvier au département cantonal. Sachant que le Conseil d'Etat nous a soutenus avec une participation de 80 000 francs, je ne vois pas comment il pourrait nous refuser cette autorisation si elle était nécessaire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il y a d'un côté Super Mario, comme l'a dit M. Pagani à l'instant, et de l'autre côté, ou au-dessus, il y a Super Bricolo! (*Exclamations.*) Car ce que nous sommes en train de faire, c'est du bricolage!

¹ Proposition, 3613.

Je veux bien que nous votions les 150 000 francs que demande M. Pagani, qui nous a dit hier qu'il avait toutes les assurances concernant les participations de tiers et que tout était sous toit. Dans ces conditions, nous pouvons effectivement pourvoir à ces 150 000 francs, mais non pas aux 592 300 francs que propose M. Pagani. C'est pourquoi nous proposons d'amender l'article 2 de la manière suivante:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier (...) à concurrence de 150 000 francs.»

Je l'ai dit hier, nous, les démocrates-chrétiens, aurions souhaité que ce sujet soit traité en commission, sérieusement. En effet, ce n'est pas entre deux portes qu'on fait la politique culturelle ou qu'on installe des chefs-d'œuvre en Ville de Genève. Ce n'est pas entre deux portes qu'on vote 600 000 francs. Cela mérite quand même une étude un peu plus sérieuse et c'est ce que nous avons proposé. Aujourd'hui, avec cet amendement, nous faisons un pas pour aller dans le sens du magistrat et de M. Deshusses, qui proposait hier de faire un geste, puisque des donateurs étaient d'accord de mettre de l'argent dans cette affaire. Alors, oui, faisons un geste, mais dans la mesure qui nous a été indiquée par le magistrat, et non pas en votant 600 000 francs sans avoir pesé tous les paramètres. Voilà ce que nous proposons. Sinon, je le répète, nous aurions avantage à renvoyer cette proposition en commission.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, nous avons la chance extraordinaire qu'un très grand artiste, M. Hans Erni, nous fasse l'honneur de créer une œuvre dans notre bonne ville de Genève. Mais, bon sang, qu'est-ce que j'entends? Renvoi en commission, amendement, ceci, cela... Où va-t-on? Je ne comprends pas l'esprit de certains, un esprit de petits boutiquiers qui tournicotent... Alors qu'ils sont censés être intelligents, voilà que, tout à coup, quand arrive une œuvre d'art, ils disent non! J'en déduis qu'au niveau où ils en sont intellectuellement, ils ne comprennent pas ce qu'est l'art, ce qu'est une œuvre d'art. C'est lamentable!

Pour notre part, à l'Union démocratique du centre, nous sommes conscients de ce qu'est l'art, la culture. Nous disons oui et nous soutenons tous de grand cœur cette proposition extraordinaire! Vive M. Hans Erni, et qu'il soit chez nous pour toujours! (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (R). Hier soir, le groupe radical était d'avis qu'il fallait renvoyer ce projet en commission. Le Conseil municipal en a décidé autrement et

nous nous apercevons ce soir que rien n'est plus clair et que la seule chose qui ait changé, c'est le montant.

Nous avons passé, comme le magistrat peut-être, quelques coups de téléphone aujourd'hui. S'il est vrai que la Migros va donner 100 000 francs et l'Etat 80 000 francs, la Loterie romande n'a, semble-t-il, reçu aucune demande à ce jour...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est faux! (Brouhaha.)

M. Guy Dossan. Admettons! Reste que, hier soir, nous avons demandé la liste des donateurs et qu'aujourd'hui on ne nous donne rien de plus! On veut nous faire voter 150 000 francs, avec un amendement qui permet de dépenser jusqu'à 600 000 francs: nous sommes donc un peu surpris...

De plus, nous avons benoîtement cru que cette œuvre était originale et qu'elle avait été créée pour la place des Nations. Or il semblerait que ce soit une œuvre de 1992... (*Protestations.*) Une œuvre qui avait été proposée par M. Grobet, alors conseiller d'Etat, et qui avait été refusée par le Conseil d'Etat!

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons éclaircir certains points en commission, où nous pourrions travailler rapidement, comme cela a été proposé hier. Nous refusons de voter les 150 000 francs qui sont demandés, ou les 600 000 francs prévus à l'article 2. Nous refusons de voter un blanc-seing au Conseil administratif sans passer en commission, sans être sûrs de savoir où nous allons.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Jusqu'à maintenant, nous avons agi en confiance, Monsieur Dossan, et je vous affirme donc qu'il est erroné de dire qu'il n'y a pas eu de demande de subvention à la Loterie romande. Il est faux de prétendre cela. Ensuite, l'œuvre dont il est question a été créée il y a trois mois par M. Hans Erni, qui nous fait l'honneur de se mettre au travail à l'âge qu'il a...

Je trouve donc un peu particulier – et c'est un euphémisme – d'utiliser ce genre d'arguties pour voter à peine un quart de la somme, alors même qu'il s'agit d'une œuvre sur la paix que nous offrons à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Connaissant l'importance de l'ONU dans notre ville, sachant que la vie internationale de Genève dépend de nos relations avec l'ONU, je trouve un peu particulier d'énoncer de telles contrevérités pour faire de la basse politique! (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis toujours un peu étonnée par le ton qu'emploie M. Dossan pour défendre ses idées... En l'occurrence, ce n'est pas

seulement du populisme: c'est de la radinerie, tout simplement! Entendre que le magistrat ment, que l'artiste ment, que tout le monde ment, sauf M. Dossan – vous transmettez, Monsieur le président – c'est tout de même un peu étonnant...

Il semblerait que vous n'ayez pas très bien compris ce dont il s'agit. D'abord, que d'aucuns aient pris la liberté de téléphoner à la Loterie romande pour demander si, oui ou non, on était en négociation, montre qu'ils n'ont pas l'habitude de négocier. En effet, je ne vois pas à quel titre la Loterie romande, ou n'importe quelle organisation qui voudrait sponsoriser cette œuvre, devrait répondre à l'un de nous personnellement. Qu'elle réponde à l'ensemble de notre assemblée me semblerait normal, mais qu'elle réponde à une seule personne serait bizarre. Ce serait presque de l'indiscrétion et, dans le cas particulier, presque de la diffamation. Mais passons sur le procédé!

Ce soir, il s'agit d'ouvrir un crédit et la possibilité de dépenser ou non une somme. Or, si nous ne votons que les 150 000 francs, nous nous retrouverons dans la situation qu'a expliquée M. Pagani tout à l'heure: bien qu'il dispose déjà de 180 000 francs, les 30 000 francs de différence ne pourront pas être utilisés. Donc, en votant un crédit à concurrence de la somme brute figurant à l'article premier, nous lui donnons l'autorisation de mettre en chantier cette œuvre, qu'une grande partie de cette assemblée paraît vouloir.

Alors, ne trouvez pas des prétextes – pour ne pas utiliser le pléonasme de faux prétextes – ou des prétextes invraisemblables. Dites tout simplement que vous ne voulez pas de cette fresque! Nous aurons ainsi tous compris et ce sera plus clair. Mais dire que vous voulez aller en commission, que vous avez fait votre enquête, que le magistrat est un menteur... (*Exclamations.*) Il y a des limites à ce qu'on peut dire...

Ce soir, le propos n'est pas de revenir sur l'accord qui a été trouvé hier, au contraire... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demande d'écouter l'oratrice, sinon nous n'en finirons pas. Poursuivez, Madame Wenger, avec un peu plus de modération dans la voix, peut-être...

M^{me} Salika Wenger. Ah non, Monsieur le président, de grâce! Vous me donnez la parole, mais vous ne me dites pas comment je dois parler!

L'amendement qui a été distribué ne sert qu'à pérenniser l'accord que nous avons trouvé hier et que vous-mêmes, à droite, avez demandé. Alors, de grâce, votez ce projet, comme nous allons le faire, parce que nous voulons cette fresque!

M. Gérard Deshusses (S). Je reviendrai quelque trente ans en arrière, lorsque la population de la ville de Bâle s'est exprimée favorablement pour acheter un tableau de Picasso. Mesdames et Messieurs, savez-vous que Picasso a été tellement surpris de voir que près de 85% de la population bâloise s'était exprimée pour acheter l'une de ses œuvres, qu'il en a offert une seconde? Aujourd'hui, on peut les voir toutes les deux dans un célèbre musée bâlois. Toutes les villes du monde, quand on leur offre une œuvre d'art, disent merci et l'acceptent. Toutes les villes du monde sauf, semble-t-il, Genève! Mais en Suisse on a l'habitude du *Sonderfall Genf*, quand ce n'est pas des *Genfereien*...

Nous sommes de nouveau en plein dérapage, en voulant envoyer cet objet en commission des arts et de la culture. Mesdames et Messieurs, sommes-nous tous des experts en art, des experts en peinture? De quoi allons-nous parler? Du fait de savoir qui a donné quoi? si c'est bien cette œuvre qu'il faut mettre là-bas ou non? Alors qu'un artiste nous offre l'une de ses œuvres, il s'agit maintenant d'en payer la bonne facture et de la poser sur un mur d'une laideur absolue actuellement, où tout vaudrait mieux que rien!

En plus, nous avons des donatrices et des donateurs. Il se trouve que, cet après-midi, j'ai été abordé par une personne très honorable de notre cité, qui a écouté notre débat hier soir et qui m'a dit qu'elle tenait à participer financièrement à l'opération. Pour la connaître un peu, j'imagine qu'elle ne mettra pas 200 francs... C'est dire que nous sommes face à une souscription qui ne dit pas son nom. Etant précisé qu'il s'agit, non pas de dépenser 600 000 francs, mais d'avancer 150 000 francs, je fais le pari que d'ici à quelques mois ces 150 000 francs ne seront pas nécessaires, tout simplement parce qu'il y a, dans la population genevoise, des gens qui ont envie d'aider à promouvoir la paix. Cette œuvre d'art va dans ce sens et je pense que Genève, ville de paix, compte suffisamment de citoyennes et de citoyens prêts à participer financièrement à l'achat et à la mise en place de cette œuvre – offerte par un artiste suisse qu'on peut apprécier ou non, cela ne doit pas nous intéresser politiquement. Ce soir, nous devons remercier l'artiste, accepter l'œuvre et la mettre en place! (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'espère que M. Hans Erni ne capte pas TV Léman bleu, parce que, pour un homme de paix, cela doit être déprimant de nous voir nous écharper pareillement!

Pour leur part, les Verts sont favorables à ce crédit. Nous aurions déjà pu le voter hier soir sur le siège, puisqu'un projet d'arrêté n'est qu'une autorisation de dépenser et qu'au bouclage de crédit nous aurions pu constater qu'on aurait moins dépensé. Mesdames et Messieurs, pour une fois que tout marche bien, qu'un artiste propose de faire une fresque magnifique, qu'il y a une souscription, que l'argent rentre et que la Ville est appelée à donner un signe à hauteur de

150 000 francs, que faisons-nous présentement? Eh bien, le Parti démocrate-chrétien propose d'étudier «sérieusement» cette proposition en commission! Mais étudier quoi, je vous le demande? Si nous renvoyons le projet à la commission des arts et de la culture – je suis parfaitement à l'aise pour le dire puisque j'en fais partie – nous aurons une fresque en 2020!

Pour en revenir à ce qui nous occupe ce soir, les Verts estiment que c'est un très grand honneur que M. Erni accepte de décorer les murs de béton devant l'ONU. Nous nous en réjouissons et nous voterons ce crédit, façon Super Mario ou Super Pagani, peu importe! Nous le voterons pour que cette fresque se fasse l'année prochaine, pendant le jubilé des 100 ans de l'artiste! (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le ton que prend le débat nous surprend un peu. Pour nous, libéraux, il convient qu'un bon projet soit porté par de bonnes méthodes et, pour l'heure, nous restons partagés et perplexes. Il faut bien le dire, nous sommes encore sous le choc de ce qui s'est passé cet été: les méthodes cavalières, les pressions en commission des arts et de la culture pour pousser ce projet, de manière peu conforme à l'étude sérieuse des objets que la commission a l'habitude de faire, le fait que les Verts et A gauche toute! aient quitté une séance, provoquant un stress dans la commission, un stress chez notre présidente, notre cousine démocrate-chrétienne... Bref, des moments que nous ne voulons en aucun cas revivre.

Cela dit, nous avons entendu les propos des uns et des autres et notamment l'intention du magistrat. Nous avons cru comprendre que l'urgence était motivée par l'âge de l'artiste, dont les jours sont comptés et qui accomplira peut-être à Genève sa dernière œuvre. Dans ce sens-là, nous considérons aussi que c'est un argument à prendre en compte. Mais nous n'oublions pas non plus que, si les jours de Hans Erni sont comptés, les fins de mois de la majorité des contribuables sont actuellement difficiles et que leurs sous sont aussi comptés...

Par ailleurs, nous considérons aujourd'hui que le magistrat fait un effort. Il est vraisemblablement un peu novice dans ses fonctions, et nous aurions préféré qu'il nous présente une proposition au début de l'automne, plutôt que d'essayer de bricoler avec le FMAC... Mais enfin, nous saluons le fait qu'il ait voulu se sortir de ce mauvais pas et qu'il ait eu l'idée de faire appel à des privés, ce qui participe, à nos yeux, d'une saine gestion. En effet, en matière de politique culturelle, les libéraux préconisent depuis toujours le partenariat privé-public. Mais je le répète: si nous sommes séduits par le projet, nous souhaitons aussi qu'on utilise de bonnes méthodes!

Dans ce sens, nous ne pourrions évidemment pas souscrire à un projet qui n'aurait pas d'autorisation de construire de l'Etat. Nous apprenons qu'il y a

encore quelques obstacles pour que vous arriviez à vos fins, Monsieur Pagani, le parcours est encore semé d'embûches et vous voyez que rien n'est simple, même pour concrétiser une excellente idée. En tout cas, nous, libéraux, serons attentifs à ce que vous ne sautiez pas par-dessus les obstacles, de sorte que nous puissions défendre votre projet jusqu'au bout.

Ce soir, nous soutiendrons l'amendement démocrate-chrétien, pour faire un pas après l'autre. Prudence, prudence! Un franc est un franc! Puisque c'est la veille de Noël et peut-être à titre d'encouragement, nous serions prêts à voter la somme de 150 000 francs, cela pour montrer la volonté politique de la Ville de voir se réaliser ce projet dans de bonnes conditions et pour tendre la main aux donateurs. Mais, dès la prochaine séance, en janvier 2009, ce ne sera plus la veille de Noël et toute nouvelle demande sur ce sujet devra être déposée en bonne et due forme et faire l'objet d'un passage obligé à la commission des arts et de la culture. Nous ne voterons plus sous pression et sur le siège un éventuel complément de crédit, et cela même à la veille de Noël 2009!

M. Guy Dossan (R). Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai entendu. J'ai les épaules larges et cela ne me fait absolument pas peur... En l'occurrence, nous n'avons pas dit que le magistrat mentait, que l'artiste mentait... Nous avons quand même le droit de relever qu'il y a quelques zones d'ombre, et j'ose espérer que le Conseil municipal peut demander des renseignements ou des précisions. Sinon, si ce n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs, il nous faut rentrer à la maison et laisser les magistrats faire ce qu'ils veulent! Je vous rappelle que nous n'en serions pas là si le magistrat n'avait pas voulu passer en force hier. C'est ce que j'ai déjà dit: l'urgence oui, mais cela fait six mois que le magistrat nous en a parlé à la commission des arts et de la culture. La proposition aurait donc pu arriver un peu plus tôt que le 16 décembre. C'est tout! Par gain de paix, nous l'avons dit, nous voterons l'amendement démocrate-chrétien; les 150 000 francs ne nous posent pas de problème, mais nous ne voulons pas mettre la main dans l'engrenage pour plus. Nous voterons ces 150 000 francs, mais nous dénonçons la façon cavalière dont cela s'est fait, c'est tout! Nous voulons éviter qu'à l'avenir cela devienne monnaie courante, qu'on fasse passer de façon cavalière, à bride abattue, des propositions qui pouvaient arriver plus tôt.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois que le thème de cette fresque devrait apaiser nos débats... C'est l'honneur d'un parlement que de pouvoir s'exprimer librement, avec des arguments pertinents, et si je me suis un peu énervé tout à l'heure, Monsieur Dossan, c'est qu'il faut regarder les signatures que les artistes mettent au bas de leurs œuvres.

M. Erni s'est engagé en signant cette fresque: il a inscrit «septembre 08». Vous pouvez le vérifier sur le prototype qui est au fond de la salle. Voilà pourquoi j'ai réagi, Monsieur Dossan. Vous mettiez en doute les exigences intellectuelles de M. Erni, qui n'aurait pas osé signer une œuvre créée il y a dix ou vingt ans en arrière.

Cela dit, en ce qui concerne l'amendement des démocrates-chrétiens, je crois que c'est une question de bonne foi. Aujourd'hui, la Migros a déjà versé 100 000 francs dans les caisses de la municipalité et l'Etat de Genève nous a versé 80 000 francs. Si vous votez, selon l'amendement démocrate-chrétien, 150 000 francs, cela signifie que je ne vais même pas pouvoir dépenser ces 180 000 mis à disposition. J'en ai discuté avec M. Mariaux et la seule solution est d'ouvrir un crédit de 590 000 francs, mais de n'autoriser qu'une dépense de 150 000 francs pour la Ville de Genève.

Je le répète, en votant l'amendement démocrate-chrétien, je ne pourrai dépenser que 150 000 francs sur les 330 000 francs qui seront dans nos caisses. C'est une aberration. Je vous invite donc à me faire confiance. J'ai pris l'engagement, hier et aujourd'hui, de faire en sorte que la Ville ne dépense pas plus de 150 000 francs, ce sera inscrit au *Mémorial* et je crois qu'on peut quand même tabler sur la bonne foi, dans ce parlement. Je vous invite donc à voter l'arrêté tel que je vous l'ai présenté tout à l'heure.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion est refusé par 49 non contre 22 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition amendée par M. Pagani est acceptée par 50 oui contre 2 non (21 abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 49 oui contre 22 non (2 abstentions).

M. Jacques Hämmerli (UDC). Monsieur le président, je vous demande de procéder à l'appel nominal pour le vote de l'arrêté...

Le président. Etes-vous suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Nous ferons donc ainsi.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix à l'appel nominal; il est accepté sans opposition (49 oui et 24 abstentions).

Ont voté oui (49):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (24):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Georges Queloz (L).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 150 000 francs, déduction faite d'une participation de tiers pour un montant de 442 300 francs, soit un montant brut de 592 300 francs destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 592 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 131 500 francs destiné:

- **aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art;**
- **aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie;**
- **aux travaux de construction d'une passerelle escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches (PR-610 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission s'est réunie le 27 août 2008, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, et les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

Séance du 27 août 2008

Audition de MM. Francis Gremion, adjoint de direction au Service du génie civil, et Jean-Jacques Mégevand, ingénieur

M. Mégevand présente la proposition PR-610, qui est composée de trois arrêtés. Le premier concerne la sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et la rénovation de sa passerelle, qui se situe dans le parc (ouvrage d'art OA 3818). Le deuxième arrêté concerne des travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement et de la promenade. Le troisième arrêté porte sur un projet de passerelle en escalier qui relierait les cheminements des promenades du bois de la Bâtie et du quai des Péniches.

M. Mégevand fait remarquer que l'itinéraire concerné par cette demande de crédit relie Saint-Jean à la Jonction par le bois de la Bâtie. Les intempéries du début 2007 ont provoqué des éboulements et des chutes d'arbres, qui ont fragilisé la passerelle et sa barrière. A la suite de ces événements, les services municipaux ont fait inspecter l'ensemble de l'ouvrage et constaté le tassement, plus en aval, d'une pile de la passerelle, à un endroit où des problèmes de tassement s'étaient déjà présentés par le passé. Des inspections poussées ont permis de constater que,

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 5634.

indépendamment des intempéries, l'ouvrage est généralement en mauvais état. A ce propos, il signale que cet ouvrage a été édifié au milieu des années 1940. Il a donc plus de 60 ans. Il montre des photographies de fissures et de parties de béton fracturé. La passerelle a été fermée au public et a fait l'objet de mesures provisoires en juillet 2007, afin de permettre de la réemprunter. Il fait remarquer que ce cheminement est très fréquenté, notamment par des personnes qui vont travailler.

M. Mégevand expose les opérations, détaillées dans l'arrêté I, destinées notamment à remonter l'ouvrage à l'aide de vérins et à stabiliser la pile tassée avec des micropieux plantés dans les fondations. Celles-ci seront renforcées, de même que certaines surfaces, qui seront aussi traitées localement par hydrodémolition. Le remplacement de certains éléments et l'application au sol de matériaux antidérapants sont aussi au programme. Il avertit que les travaux auront lieu sur un site sensible, où il faut prendre des mesures de protection, telles que la récupération des eaux du chantier.

M. Mégevand présente ensuite les travaux complémentaires prévus dans l'arrêté II. Ceux-ci consistent notamment à remplacer les barrières, non seulement là où elles ont été endommagées en 2007, mais partout où elles ne correspondent plus aux normes, et aussi à changer les candélabres, en conformité avec le plan lumière de la Ville. Dans ce dernier cas, le choix des types d'éclairages est encore à l'étude.

Finalement, M. Mégevand, présente le projet de passerelle escalier métallique, inscrit dans l'arrêté III, qui relierait les cheminements du bois de la Bâtie et du quai des Péniches. Il explique que cet ouvrage permettrait d'améliorer le confort des usagers piétons entre Saint-Jean et la Jonction. M. Mégevand explique que cet ouvrage pédestre s'inscrirait, en tant que maillon, dans un projet d'«onde verte» qui, à terme, relierait la ville d'est en ouest. Il précise qu'une construction cyclable a été envisagée mais qu'elle aurait eu une tout autre envergure. Des contacts ont été pris avec les Services industriels de Genève (SIG) pour assurer aux piétons posant pied sur le quai des Péniches d'accéder derrière une barrière de sécurité.

Un commissaire remarque que le projet de rénovation de la passerelle repose sur la conservation de la structure bétonnée originelle en forme de T. Pourquoi ne pas profiter de construire un nouvel ouvrage? Des études ont-elles été faites? Il souhaiterait savoir si des garanties peuvent être données sur la durabilité du béton. M. Mégevand répond que l'éventualité de construire un nouvel ouvrage a bien été examinée, mais qu'elle est difficilement réalisable, parce qu'il faudrait tout enlever et que le site est difficile d'accès. Cette opération serait devisée à environ 100 000 ou 150 000 francs. Il assure qu'à la fin des travaux l'ouvrage sera livré quasiment à neuf.

Un commissaire radical note que le projet de passerelle escalier est devisé à presque 400 000 francs. La question qu'il se pose est liée à l'utilité de cet investissement puisque, selon lui, des données recensant le nombre d'utilisateurs ne sont pas précises. Il fait remarquer que l'escalier qui relie le pont de la Coulouvrenière à la promenade des Lavandières, qui a aussi coûté très cher, n'est pas fréquenté. Ce commissaire est d'avis que ce projet aurait pu attendre d'être présenté dans le cadre de l'aménagement de la pointe de la Jonction.

Un commissaire demande si des études assez poussées ont été faites sur la stabilité du terrain et les risques ultérieurs de glissements de terrain.

S'ensuit une série d'explications extrêmement précises données par M. Mégevand liées notamment aux couvertures d'assurances, au respect du crédit d'investissement en rapport avec des dépassements éventuels, ainsi qu'aux travaux en rapport avec ceux déjà effectués sur la route de Chancy. Il est également signalé que les travaux n'auront aucune conséquence sur la stabilité du terrain, que le terrain est stable. Il en est de même pour la promenade et la passerelle.

Interpellé par un commissaire, M. Mégevand précise que la passerelle n'est pas classée. Par contre, le site bénéficie de mesures de protection, ce qui a amené la Ville à mener des consultations au sujet des barrières qu'elle souhaite poser.

Ce commissaire regrette qu'on ne propose pas une variante métallique pour la passerelle de la promenade du bois de la Bâtie. A ce propos, il observe que le projet d'escalier métallique est devisé à moins de 400 000 francs et que rénover la passerelle coûterait presque le double. M. Mégevand répond que la démolition et l'enlèvement coûteraient cher, parce qu'on travaillerait à un endroit difficilement accessible. Les études ont montré que le crédit augmenterait de plus de 100 000 francs. Un commissaire est d'avis qu'un ouvrage métallique, plus transparent, plus fluide, serait davantage apprécié. Il demande quelle sera la composition des murs de soutènement.

Un commissaire observe que des barrières sont encore en bon état. Pourquoi les remplacer toutes? Et quelles barrières ont-elles été choisies? M. Mégevand répond que les barrières actuelles ne sont plus conformes aux normes de sécurité. Il précise que les barrières ne seront pas posées partout, mais seulement là où cela s'impose.

Une commissaire souhaiterait connaître l'estimation de la fréquentation espérée de l'escalier passerelle. Au sujet de l'éclairage, elle se demande s'il est vraiment rassurant de se promener dans le bois de la Bâtie pendant la nuit. M. Mégevand insiste pour assurer que le cheminement est bien emprunté. Au sujet de l'éclairage, cette commissaire suggère d'installer des lampadaires qui s'allument au passage des gens.

Cette commissaire demande également quelle serait la conséquence d'un refus du troisième crédit. M. Mégevand répond que chaque crédit permet de réaliser son projet spécifique correspondant.

La présidente remercie M. Mégevand et le libère.

Discussion de la commission

Un représentant du groupe radical votera favorablement les arrêtés I et II. Il regrette seulement que le premier arrêté ne permette pas aux élus d'examiner d'autres solutions, telles que construire une nouvelle passerelle. En revanche, il propose de rejeter l'arrêté III. En effet, il dit être opposé à la construction d'un ouvrage de 400 000 francs dont on n'est même pas sûr qu'il sera utilisé. Par contre, il dit être ouvert à reprendre l'examen d'un projet semblable dans le cadre de l'aménagement de la pointe de la Jonction.

Un représentant libéral soutient la proposition du groupe radical de rejeter l'arrêté III.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, un commissaire soutient l'intervention du représentant radical ainsi que sa proposition de rejeter l'arrêté III.

Au nom du Parti socialiste, une commissaire exprime son soutien à l'ensemble de la proposition PR-610. Elle soutient aussi le parti pris de réparer la passerelle, ce qui est aussi en accord avec les principes de l'Agenda 21. Elle se dit convaincue par les explications sur les garanties de durabilité de l'ouvrage. S'agissant de l'escalier, elle estime qu'il peut, certes, apparaître un peu anticipé, mais elle est d'avis que cet ouvrage s'inscrit de façon convaincante dans un projet dont les contours se dessinent déjà.

Au nom de l'Union démocratique du centre, un commissaire déclare qu'il soutiendra les arrêtés I et II malgré le manque d'autres options concernant la passerelle. Il soutient le rejet de l'arrêté III.

Les Verts partagent la position du groupe socialiste.

La représentante du groupe A gauche toute! marque son soutien à l'ensemble de la proposition PR-610. De même, elle soutient la rénovation de la passerelle et ne partage pas l'avis des radicaux.

S'agissant de l'escalier, un socialiste se dit convaincu que cette construction sera empruntée par les sportifs et regrette qu'une partie de la commission des travaux ne soit pas sensible à cet aspect du projet.

Le représentant démocrate-chrétien n'est pas convaincu de l'utilité de l'escalier, dont l'emplacement lui paraît de toute façon inadéquat. De plus, il juge que son esthétique de chantier est déplorable.

La présidente soumet à la commission des travaux le rejet de l'arrêté III de la proposition PR-610, concernant les travaux de construction d'une passerelle escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches.

Le rejet de l'arrêté III est accepté par 7 oui (1 R, 2 UDC, 2 L, 2 DC) contre 5 non (1 Ve, 3 S, 1 AGT).

La présidente soumet à la commission des travaux l'adoption de l'arrêté I de la proposition PR-610, concernant les travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art.

L'arrêté I est accepté à l'unanimité.

La présidente soumet à la commission des travaux l'adoption de l'arrêté II de la proposition PR-610, concernant les travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie.

L'arrêté II est accepté à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des arrêtés I et II adoptés sans modification.*)

PROJET D'ARRÊTÉ III REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 386 500 francs destiné aux travaux de construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 386 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Mesdames et Messieurs, la commission s'est réunie une fois, elle a travaillé rapidement et les éléments qui lui ont été présentés étaient clairs. Le seul point sur lequel il y a eu discussion est l'arrêté III concernant la passerelle. Là, les avis étaient divergents et cet arrêté a été refusé de peu. Les arrêtés I et II, en revanche, ont été acceptés.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts souhaitent féliciter le magistrat pour la gestion de ce dossier. En effet, à la suite des éboulements qui ont eu lieu au bois de la Bâtie, il a rapidement mis tout en œuvre pour que les habitants de Saint-Jean puissent rejoindre le bois de la Bâtie grâce à une passerelle provisoire. Puis, après les travaux de la commission, il a pris note des conclusions qui demandaient de créer un escalier entre le quai des Péniches et le pont de la Jonction. Pour les habitants de Saint-Jean, ces infrastructures sont indispensables puisqu'elles leur permettent de rejoindre la rive gauche par un itinéraire très agréable, ainsi que le bois de la Bâtie, qui est en quelque sorte le parc du quartier de Saint-Jean.

Dans ce sens, nous sommes déçus qu'une majorité de circonstance ait décidé de supprimer l'accès supplémentaire qu'il était prévu de construire entre le quai des Péniches et le pont de la Jonction. Cet escalier constitue un raccourci très intéressant entre Saint-Jean et la Jonction, mais il s'inscrit aussi dans une perspective plus lointaine, à savoir la construction du quartier Praille-Acacias-Vernier. Il est donc un peu étrange qu'une majorité de circonstance ait supprimé l'arrêté III. Après avoir vu la dernière étude sur la mobilité, chacun sait que la marche à pied est le mode de déplacement favori des Genevois. Nous regrettons donc qu'on s'attaque à cet escalier, d'autant qu'il permet un raccourci sur la voie verte prévue dans le plan directeur. Nous ne comprenons pas très bien ce refus et c'est pourquoi nous déposons un amendement visant à rétablir l'arrêté III:

Projet d'amendement

Réintroduire le projet d'arrêté III dans la proposition.

J'espère que ceux qui, dans un geste d'humeur, ont voté non en commission reviendront sur leur décision et ne pénaliseront pas les piétons qui voudraient emprunter cet itinéraire.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Je remercie le préopinant Vert d'avoir proposé de rétablir l'arrêté III, sans quoi nous l'aurions fait. Il est clair que le groupe A gau-

Proposition: promenade du bois de la Bâtie

che toute! votera cette proposition dans son entier. Nous sommes convaincus de la nécessité de sécuriser, conformément aux normes, la promenade du bois de la Bâtie, qui est empruntée par de nombreux promeneurs et joggeurs – j'en atteste puisque j'habite le quartier.

En ce qui concerne la passerelle-escalier entre le quai des Péniches et le pont de la Jonction, nous rejoignons les Verts. Nous sommes étonnés que certains partis jugent cette construction non nécessaire et qu'ils demandent une statistique sur la fréquentation du site. Pour ma part, je ne vois pas ce qui pourrait être dit de plus pour convaincre ceux qui ont rejeté le crédit relatif à la construction de cet escalier. Ils l'ont fait peut-être parce qu'ils n'habitent pas dans la région, peut-être par ignorance, dirons-nous. Mais le fait est qu'à l'heure où l'on préconise la mobilité douce dans notre ville cet escalier donnera la possibilité à certains habitants de traverser à pied la ville d'est en ouest.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Comme les préopinants Vert et d'A gauche toute!, les socialistes voteront cette proposition, avec l'amendement qui vient d'être proposé. C'était déjà notre position en commission des travaux. En effet, les deux premiers arrêtés concernent des objectifs de sécurité et de mise aux normes des installations. Ils visent, en fin de compte, au bien-être des piétons et à la sécurité des cheminements sur les pentes escarpées du bois de la Bâtie. Nous ne voyons donc pas qui pourrait s'opposer à ces objectifs. Quant à l'escalier qui a été refusé en commission, c'est un projet qui s'inscrit dans une vision à plus long terme, c'est-à-dire dans cette future «onde verte», ou voie verte, qui nous est proposée dans le plan directeur communal. Certes, on anticipe là des besoins, mais nous estimons que c'est une bonne chose. Nous sommes tout à fait convaincus du bien-fondé de ce projet, que nous voterons en entier.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, je suis d'autant plus à l'aise pour le défendre que j'ai présenté en commission l'amendement visant à refuser l'arrêté III. Il est vrai que le projet proposé est un bon projet. En commission, nous avons juste regretté qu'on restaure la passerelle initiale, alors qu'on aurait pu proposer une autre solution, passant par la démolition-reconstruction. On nous a rétorqué que cela aurait pris beaucoup de temps et que cela aurait coûté plus cher. Nous l'avons admis, et il n'y a donc pas de problème en ce qui concerne les deux premiers arrêtés.

Quant à l'escalier, je veux tout de suite rassurer M^{me} Pérez: nous ne l'avons pas refusé parce que nous sommes ignorants ou que nous n'habitons pas le quartier, mais parce que nous avons déjà été échaudés! En effet, il y a quelques années, on a construit à grands frais un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et le

quai des Lavandières, en nous disant qu'il y avait un monde fou qui y passait. Eh bien, Mesdames et Messieurs, allez voir le nombre de personnes qui utilisent cet escalier, qui a aussi coûté entre 300 000 et 400 000 francs! Voilà pourquoi j'avais proposé cet amendement, Madame Pérez. Ce n'est pas par ignorance, mais parce que je suis conseiller municipal depuis quinze ans et que j'ai déjà vu ce genre de choses...

En l'occurrence, je peux imaginer qu'on construise un escalier quand l'onde verte piétonne sera réalisée, quand le projet Praille-Acacias-Vernets aura vu le jour. Pourquoi pas? Mais, pour le moment, allez voir sur place et dites-moi si le quai des Péniches est franchement bucolique... Il y a un parking, le trafic de drogue est de notoriété publique et le soir, c'est presque un coupe-gorge! Alors, investir 400 000 francs pour un escalier dont on n'est pas sûr qu'il sera emprunté... Le jour où le quartier Praille-Acacias-Vernets sera construit, il y aura sans doute des flux de population, mais, pour le moment, nous trouvons que c'est trop anticiper par rapport à ce projet.

Je le répète, le même problème s'est déjà posé il y a quelques années, et nous trouvons qu'on pourrait faire quelque chose de meilleur marché. Les groupes libéral et radical refuseront donc l'amendement visant à rétablir l'arrêté III, lequel, soit dit en passant, a été refusé en commission, non pas par une majorité de circonstance, mais simplement parce que l'Alternative n'était pas au complet ce soir-là!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, quand je suis arrivé à la tête du département, je vous avais annoncé que j'essaierais de faire en sorte que les projets aillent vite. En l'occurrence, je remercie M. Buschbeck d'avoir relevé que c'est le cas du présent projet et que le Service du génie civil a très rapidement mis en place une structure provisoire pour pallier le très mauvais état de la passerelle reliant le bois de la Bâtie au pont de la Jonction.

Ensuite, j'avais annoncé que je vous présenterais des options. C'est le cas aussi dans cette proposition, avec l'escalier reliant le quai des Péniches au pont de la Jonction. A cet égard, le véritable débat n'est pas de savoir s'il faut attendre l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, mais bien de savoir comment on va profiter de cet espace public qu'est le bois de la Bâtie. Ce bois était un peu excentré lorsque, enfant, j'habitais à la Jonction, mais aujourd'hui, avec le développement de notre cité, il se retrouve en pleine ville. Il s'agit donc de lui donner une autre dimension, à laquelle il faut réfléchir dès maintenant. Dans cet esprit, nous avons déjà reconstruit une volière, inaugurée il y a un mois. Nous allons faire d'autres aménagements dans cet espace public qu'est devenu le bois de la Bâtie, et l'escalier, Monsieur Dossan, fait partie de cette volonté.

Alors, évidemment, si le Conseil municipal ne vote pas l'arrêté III, je conclurai que le signe n'est pas encore prêt à être donné et j'en tirerai les conclusions qui s'imposent. Toujours est-il que le problème demeure: il faut créer des espaces verts pour que les habitants, les communiens de la Ville de Genève se sentent à l'aise dans leur environnement. Je rappelle que 51% de la population mondiale habite dans les villes et qu'il s'agit de donner à tous ces citoyens des espaces de vie agréables, un cadre de vie où ils se sentent bien.

Deuxième débat

Le président. Nous votons d'abord l'amendement du groupe des Verts, c'est-à-dire la réintroduction de l'arrêté III.

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 39 oui contre 30 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (70 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 45 oui contre 22 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 597 000 francs destiné aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 597 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif.

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 148 000 francs destiné aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 148 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2029.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 386 500 francs destiné aux travaux de construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 386 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h, je vous propose de nous retrouver pour l'apéritif à la salle des pas perdus. Nous reprenons nos travaux à 20 h 45.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3790
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3790
3. Questions orales	3791
4. Projet d'arrêté du 26 mai 2008 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann et M. Pierre Rumo: «Etablissements publics propriété de la Ville de Genève» (PA-85)	3792
5. Motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M ^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Christiane Olivier: «De la mobilité douce pour nos fêtes» (M-803)	3797
6. Motion du 26 mai 2008 de M ^{mes} Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Grégoire Baud, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçants lors de travaux et d'aménagements» (M-806)	3801
– Motion de M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçant-e-s et habitant-e-s lors de travaux et d'aménagements» (M-839)	3802
7. Motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807)	3809
8. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 592 300 francs, ramené à	

150 000 francs, destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100 ^e anniversaire (PR-658). Suite de la préconsultation	3813
9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 131 500 francs destiné:	
– aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art;	
– aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie;	
– aux travaux de construction d'une passerelle escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches (PR-610 A)	3823
10. Propositions des conseillers municipaux	3833
11. Interpellations	3833
12. Questions écrites	3833

La mémorialiste:
Marguerite Conus